

***Projet formation professionnelle supérieure
dans le domaine du handicap***

**Formation professionnelle supérieure
dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de
handicap**

Recommandations et bases pour la suite de la planification

Berne et Zurich, novembre 2012

Un projet de :

Agogis, AvenirSocial, CURAVIVA Suisse, insieme Suisse et INSOS Suisse.

Ce projet a reçu le soutien de l'OFFT.

Recommandations

1 Contexte

Afin de déterminer le besoin de formation dans le domaine de la formation professionnelle supérieure en matière d'accompagnement et de prise en charge des personnes en situation de handicap, les cinq associations Agogis, AvenirSocial, CURAVIVA Suisse, insieme Suisse et INSOS Suisse ont organisé un atelier en mars 2012. Cet atelier avait avant tout pour mission d'apporter des réponses aux questions suivantes : dans quelles situations le personnel accompagnant est confronté à ses limites et dans quels domaines thématiques un approfondissement des compétences ou l'acquisition de compétences supplémentaires sont nécessaires pour accomplir les tâches d'accompagnement au quotidien. Environ soixante institutions et associations (employeurs, employés et organisations de soutien) de toutes les régions linguistiques du pays ont été invitées à participer à l'atelier. Les résultats de l'atelier vous ont été soumis pour prise de position durant l'été 2012.

Les réflexions exposées dans ce qui suit se réfèrent aux résultats de l'atelier, aux prises de position sur ces résultats ainsi qu'au savoir et à l'expérience des responsables de l'organisation de cet atelier.

Vous trouvez les documents de base en annexe. Les pages 5 à 13 contiennent quelques faits et chiffres sur la situation actuelle en matière de formation et sur le marché du travail dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Les pages 14 à 23 donnent ensuite un aperçu des résultats de l'atelier, suivi des prises de position sur ces résultats (page 24s).

2 Besoin de formation

- Du point de vue des institutions et associations représentées à l'atelier, l'enseignement de compétences dans le domaine de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes souffrant de handicap est un **besoin** clairement établi.
- Sur la base de réflexions au sujet de la politique en matière de formation et de marché du travail, il est indiqué de proposer **des possibilités de formation continue** attractives aux personnes chargées de l'accompagnement dans le domaine du handicap.

3 Profil

Les discussions menées lors de l'atelier ont abouti à l'élaboration d'un long catalogue de souhaits en matière de formation continue. La hiérarchisation des souhaits déjà entreprise pendant l'atelier et celle qui ressort des prises de position sur les résultats de l'atelier montrent clairement quels sont les domaines prioritaires. Ceux-ci se réfèrent premièrement à des **situations** précises d'accompagnement vécues au quotidien, deuxièmement à des **groupes spécifiques** de personnes souffrant de handicap et troisièmement à des **méthodes et concepts** professionnels sélectionnés.

Situations

Le personnel chargé d'accompagner les personnes en situation de handicap est confronté quotidiennement à des crises et à des situations exigeantes. Quelles que soient les causes de ces situations, le personnel accompagnant doit immédiatement réagir de façon adéquate. Il n'a pas la possibilité, la plupart du temps, de convenir de la procédure à suivre ou de la préparer.

Cependant, afin de pouvoir agir préventivement et de façon à apaiser la situation, le personnel accompagnant doit être en mesure de reconnaître et de comprendre les causes d'une situation de crise.

Il doit en outre disposer de compétences socioprofessionnelles qui lui permettent de traiter les situations difficiles avec les personnes accompagnées et d'initier un processus d'apprentissage.

Groupes spécifiques

Selon les estimations de l'Office fédéral de la statistique, environ 1,4 million de personnes (soit 18 % de la population) souffrent d'un handicap en Suisse. Parmi ces personnes, environ 503 000 souffrent d'un handicap lourd. Près de 90 % des personnes en situation de handicap vivent dans des ménages privés et 10 % en institutions. Si la majeure partie des personnes qui vivent dans un ménage privé souffrent d'un handicap physique, plus de la moitié des personnes résidant dans des homes pour handicapés connaissent des troubles cognitifs.

L'accompagnement de personnes qui, en plus de leurs troubles cognitifs, souffrent aussi de problèmes psychiques ou de difficultés importantes à communiquer, est un travail particulièrement exigeant. Ces groupes de personnes constituent ici la priorité.

En plus des handicaps, certaines phases de la vie peuvent aussi solliciter fortement le personnel chargé de l'accompagnement. Dans leurs prises de position, les institutions et organisations qui ont participé à l'atelier demandent avant tout des compétences donnant au personnel accompagnant la capacité d'agir dans le domaine de la sexualité et du couple ainsi que pendant la dernière phase de vie des résidents.

Concepts et méthodes

En ce qui concerne les concepts et les méthodes d'accompagnement de personnes souffrant d'un handicap, les personnes interrogées souhaitent que l'on mette en place une formation continue dans deux domaines prioritaires : d'une part des compétences en rapport avec la mise en œuvre du principe de l'*Empowerment* au contact des personnes handicapées et, d'autre part, des compétences diverses en matière de communication, particulièrement dans les relations avec les personnes dont la capacité à communiquer est fortement restreinte, dans la collaboration interdisciplinaire ainsi que dans la collaboration avec les proches et l'entourage des personnes prises en charge.

4 Bilan intermédiaire

Le cadre de référence pour l'organisation future de la formation professionnelle supérieure dans le domaine de la prise en charge des handicapés est constitué d'une part de la formation initiale d'assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif (ASE) et, d'autre part, de la formation tertiaire d'éducatrice sociale/éducateur social ES. Une comparaison avec le plan de formation ASE et le plan d'études cadre de l'éducation sociale ES montre que certaines compétences demandées font déjà partie des deux formations. Par conséquent, il s'agit en premier lieu, dans ce qui suit, d'un approfondissement des compétences requis pour la gestion réussie des tâches dans la fonction professionnelle.

Les réponses données par les milieux de la pratique font clairement apparaître des priorités – mais l'élaboration d'un profil fait encore défaut. La façon d'aborder des *situations exigeantes, complexes* de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes handicapées dans le contexte institutionnel est au centre des préoccupations. Les réponses données décrivent implicitement une lacune qui n'est pas *spécifiquement* couverte par les formations existantes : les ASE sont formés à la gestion des situations quotidiennes et les éducatrices sociales/éducateurs sociaux à la structuration de situations complexes mais il s'agit d'une formation généraliste qui s'adresse à tous les groupes cibles de l'éducation sociale.

Sur le plan du contenu, on constate que le besoin d'approfondissement est suffisamment important pour correspondre à un examen professionnel. Sa mise en place doit permettre la validation des qualifications acquises précédemment.

5 Première esquisse

Les domaines dans lesquels le savoir et les compétences doivent être approfondis sont esquissés dans ce qui suit :

Le brevet qualifie son ou sa titulaire à la gestion des situations complexes rencontrées dans l'accompagnement des personnes souffrant de troubles cognitifs et psychiques.

- Les titulaires (désignés par personnel accompagnant dans ce qui suit) disposent d'un savoir approfondi sur différentes formes et combinaisons de troubles cognitifs et psychiques et utilisent ces connaissances dans leur travail d'accompagnement.

L'accompagnement devient particulièrement exigeant quand il concerne des personnes qui, outre un handicap cognitif, rencontrent aussi des problèmes psychiques. Le personnel accompagnant connaît les symptômes principaux de ces troubles. Il est par conséquent en mesure d'appliquer son savoir pour guider son action.

- Le personnel accompagnant aide les personnes handicapées à trouver des solutions aux questionnements et problèmes inhérents à la phase de la vie qu'elles traversent.

Les questions en lien avec la sexualité et le couple ainsi que celles qui concernent des problèmes résultant de l'âge et du handicap sont particulièrement difficiles, au même titre que la séparation d'avec la famille d'origine, la perte de personnes de référence ou la limitation de la liberté d'action.

Toutes ces situations rendent l'accompagnement particulièrement exigeant. Le personnel accompagnant aide les personnes accompagnées à surmonter les problèmes existentiels.

- Il connaît des méthodes et des concepts qui lui permettent d'intervenir de façon adéquate dans des situations exigeantes.

L'usage de la violence fait aussi partie des situations exigeantes. La violence peut revêtir un caractère d'auto-agression ou être dirigée contre le personnel accompagnant, contre d'autres résidents ou contre les structures et le matériel. Le personnel accompagnant dispose d'un large répertoire pour faire face aux situations de ce type.

- Il définit des mesures préventives afin d'éviter les situations critiques.

Le personnel accompagnant reconnaît les causes des situations de crise. Il applique des méthodes et des concepts visant à empêcher la survenance de situations critiques ou à apaiser la situation. La gestion de ces situations passe aussi par la capacité à assumer les situations critiques. Le personnel accompagnant est capable de trouver des solutions en concertation avec les personnes aidées afin d'éviter pareille situation.

- Il applique des méthodes et des concepts pour comprendre les personnes dont la capacité à communiquer est fortement restreinte et pour communiquer avec elles.

Les personnes souffrant de troubles cognitifs s'expriment de diverses façons. Le personnel accompagnant est en mesure de recourir à différentes formes de communication pour rendre possible et faciliter la compréhension.

- Même dans les situations exigeantes, le personnel accompagnant communique de manière ouverte et cordiale avec les proches et l'entourage des personnes souffrant de handicap.

Le personnel accompagnant est conscient de son rôle professionnel et respecte la relation particulière qui existe entre les personnes prises en charge et leurs proches. Il peut jouer un rôle de médiateur dans des situations exigeantes entre les souhaits et les besoins de la personne aidée, de ses proches et de son entourage.

- Il soutient la collaboration interdisciplinaire dans le milieu professionnel.

Dans l'intérêt d'un soutien optimal aux personnes souffrant de handicap, il parle avec ses collègues. Il partage les informations et les consulte. Ce faisant, il prend conscience de ses tâches et de ses limites dans le contexte professionnel.

6 Prochaines étapes

Le groupe de pilotage recommande de poursuivre le projet d'examen professionnel dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Les domaines d'approfondissement esquissés ici devront être examinés dans une prochaine phase. L'élaboration d'un profil qui englobe aussi bien les besoins de la pratique que les souhaits de formation continue des professionnels de l'accompagnement est une tâche qui s'impose.

7 Remerciements

Le groupe de pilotage adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement du projet. Il remercie en particulier les personnes qui ont participé à l'atelier ainsi que Madame Mirjam Häubi du bureau Ectaveo à Zurich qui a préparé les résultats de l'atelier à l'intention du groupe de pilotage.

Un remerciement tout particulier va à la responsable du projet, Madame Elisabeth Ryter, pour son travail précis et complet. Elle a mis ses vastes compétences professionnelles au service des groupes en les accompagnant dans leurs travaux avec beaucoup d'attention. Elle a préparé les résultats de l'atelier avec une grande rigueur.

Nous remercions également l'OFFT qui a rendu possible la réalisation de ce projet par sa contribution financière.

Berne, novembre 2012

Le groupe de pilotage :

Brigitte Sattler, présidence (responsable de la formation d'INSOS Suisse), Heidi Lauper (codirectrice d'insieme Suisse), Monika Weder (directrice du secteur d'activité Formation de CURAVIVA Suisse), Olivier Grand (secrétaire général d'AvenirSocial), Otto Egli (directeur d'Agogis).

Annexe

1 Accompagnement des personnes en situation de handicap : faits et chiffres sur la situation actuelle en matière de formation et sur le marché du travail¹

Personnes en situation de handicap

Près d'un cinquième de la population suisse est en situation de handicap. La grande majorité de ces personnes vivent dans des ménages privés, seul une sur dix réside dans des institutions résidentielles. Alors qu'une grande partie des personnes vivant dans des ménages privés souffrent d'un handicap physique, plus de la moitié des résidents de homes pour handicapés ont des troubles cognitifs.

Institutions accueillant des personnes en situation de handicap

En Suisse, on dénombre 554 institutions offrant un hébergement aux personnes handicapées. Il s'agit majoritairement de petites structures, les très grandes structures étant minoritaires. Ces institutions offrent environ 43 000 places d'hébergement pour des adultes. Elles englobent des homes, des homes avec occupation intégrée, des centres de jour et des ateliers. Les institutions proposant exclusivement des offres ambulatoires ne sont prises en compte.

Formation dans le domaine de l'accompagnement social

Degré secondaire II

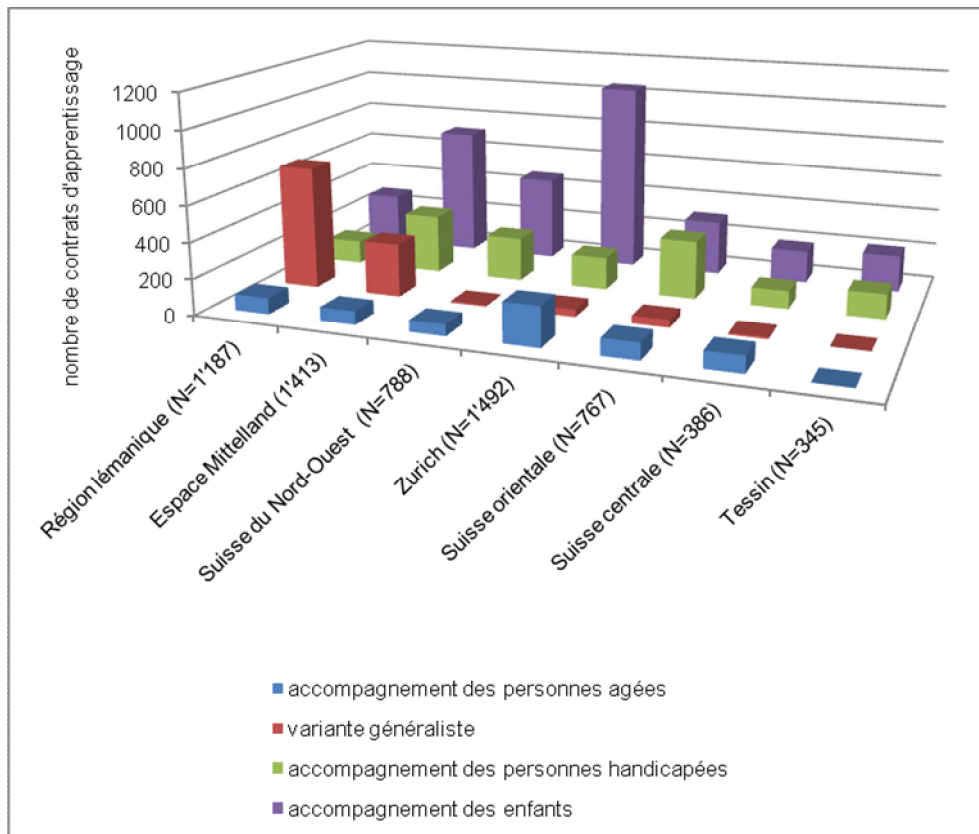
Les multiples réformes de l'enseignement de ces 10 à 20 dernières années ont profondément modifié le paysage en matière de formation dans le secteur social. Le passage d'une compétence réglementaire cantonale à une compétence nationale a été l'occasion de réorganiser la formation professionnelle de base. Des profils professionnels précédemment distincts ont été regroupés dans le cadre de la formation des assistants socio-éducatifs, déclinée en diverses spécialisations. Entre 2008 et 2010, quelque 4 300 certificats fédéraux de capacité (CFC) ont été attribués dans ce domaine. Plus de 40 % de ces certificats ont été délivrés pour l'accompagnement d'enfants, près de 30 % pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap, les 30% restants étant répartis entre l'accompagnement de personnes très âgées et la formation de généraliste. Parallèlement, la maturité professionnelle santé-social a été mise en place. A l'issue d'une phase pilote, une attestation professionnelle pour la formation d'assistants santé-social sera définitivement mise en place. Ainsi, le développement du degré secondaire II devrait être bouclé jusqu'à un nouvel ordre en matière d'accompagnement de la personne.

Comme le prouve l'accroissement rapide du nombre d'apprentis, le CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve semble s'être bien établi, tant dans les entreprises que parmi les jeunes. Parmi les jeunes apprenties, la formation d'assistante socio-éducative compte aujourd'hui parmi les métiers les plus fréquemment choisis.

Si l'on analyse les différentes régions, on observe divers modèles s'agissant des spécialisations liées à cette formation (cf. schéma 1). La variante généraliste est majoritairement proposée en Suisse romande. Il s'agit également de la plus fréquente dans les cantons suivants : VD, VS, NE, GE et JU. Outre dans la région lémanique et en Suisse orientale, la formation d'assistant-e socio-éducatif/ve pour l'accompagnement d'enfants arrive en première position avec 47 % à 70 %. En Suisse orientale, l'accompagnement de personnes en situation de handicap arrive en première place avec 43 %. Il est également bien représenté dans le canton du Tessin, à raison de 41 %. Dans les autres régions, cette variante correspond à 11 à 31 % de l'ensemble des contrats d'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif/ve.

¹ Ce document a été envoyé avec l'invitation à participer à l'atelier du 28 mars 2012.

Schéma 1 Assistant-e socio-éducatif/ve : répartition des contrats d'apprentissage en fonction de la spécialisation et de la région, 2010 (source : OFS)



Les données disponibles ne permettent pas de dire si le nombre de places d'apprentissage proposé augmentera, s'il est suffisant, ni si les places proposées peuvent être pourvues. L'inventaire Lena des places d'apprentissage révèle qu'en février 2012, 93 places d'apprentissage n'avaient pas été pourvues. Si l'on part du principe qu'environ 2 600² places d'assistants socio-éducatifs sont à pourvoir chaque année, ce chiffre représente près de 4 %. Selon les scénarios développés par l'OFS, le secteur santé-social compte parmi les domaines professionnels pour lesquels on peut tabler, d'ici 2020, dans le pire des cas sur une stagnation et dans le meilleur des cas sur une augmentation du nombre d'apprentis dans la formation professionnelle de base.

Degré tertiaire

Les assistants socio-éducatifs constituent un groupe important lorsqu'il s'agit de définir les candidat-e-s potentiel-le-s à une formation supérieure dans l'accompagnement des personnes souffrant de handicap. Cela se manifeste par exemple dans les conditions d'admission aux formations en éducation sociale dans les écoles supérieures ou à l'examen professionnel d'accompagnateur/trice social-e. Dans les deux filières de formation, le CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve est considéré comme une formation professionnelle préalable adéquate, dans le deuxième cas en rapport avec le certificat de capacité pour les assistant-e-s en soins et santé communautaire. Outre ces certificats, sont également pris en compte tous les autres certificats du degré secondaire II, dès lors que les titulaires ont les stages et/ou l'expérience professionnelle requise dans le domaine social. Cette politique d'admission très ouverte élargit en principe considérablement les possibilités de recrutement dans les établissements de formation supérieure dans le domaine du handicap.

² 2 561 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus en 2010.

Cela dit, il existe une concurrence du fait des métiers sociaux pour lesquels des formations sont proposées dans les hautes écoles. A ce titre, on peut citer notamment les filières de travail social ou de pédagogie curative qui exigent une maturité professionnelle ou gymnasiale. La maturité professionnelle donne accès, sous certaines conditions, à des formations prodiguées par des hautes écoles spécialisées ou des hautes écoles pédagogiques.

Personnel qualifié selon la CIIS

Dans le cadre de la Convention Intercantonale relative aux Institutions Sociales (CIIS), les directives cadre relatives aux exigences de qualité définissent des consignes³ en matière de personnel. Ces directives ont été précisées dans l'interval et un catalogue⁴ établissant quels titres sont pris en compte en qualité de formation professionnelle idoine a été adopté. De façon générale, ces titres sont qualifiés de diplômes ou de certificats santé-social reconnus au niveau fédéral ou intercantonal. Voici les diverses filières de formation pour le degré tertiaire :

Schéma 2 Personnel qualifié issu d'une formation du degré tertiaire selon la CIIS pour le domaine B relatif aux adultes

Formation professionnelle supérieure (degré tertiaire B)	Hautes écoles spécialisées (degré tertiaire A)	Hautes écoles universitaires (degré tertiaire A)
<p><i>Examens professionnels fédéraux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales avec brevet fédéral • Accompagnatrice/teur avec brevet fédéral 	<p><i>Filières d'études de bachelor et de master</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie sociale • Soins • Physiothérapie • Pédagogie curative • Ergothérapie • Travail social • Psychologie appliquée 	<p><i>Filières d'études de bachelor et de master</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail social et politiques sociales • Sociologie • Sciences sociales • Pédagogie curative • Pédagogie spécialisée • Psychologie
<p><i>Examens professionnels supérieurs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Directrice/teur d'institution sociale diplômé-e • Accompagnante socioprofessionnelle diplômée 		
<p><i>Ecoles supérieures</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtresse/maître socioprofessionnel diplômé-e • Educatrice/éducateur social-e diplômé-e • Infirmière/infirmier diplômé-e • Spécialiste en activation diplômé-e 		

Ne sont pas prises en compte dans cette liste les formations professionnelles supérieures non réglementées au niveau fédéral. Selon les informations de l'OFS, il existe, dans la formation professionnelle supérieure non réglementée par la Confédération, 33 autres types de formations⁵ au niveau des formations avec diplôme et 14 filières postgrade. En 2010, 354 diplômes et 187 diplômes postgrade ont été délivrés au total. Les diplômes les plus fréquents sont ceux, notamment, en peinture thérapeutique, thérapie artistique, thérapie systémique, thérapie familiale et de couple, et les diplômes postgrade les plus répandus sont ceux en pédagogie par la peinture et en supervision. Ces types de diplômes ne sont pas pris en compte ci-après.

³ Conférence des directeurs cantonaux de la santé : Directives cadre CIIS relatives aux exigences de qualité du 1^{er} décembre 2005 (Etat au 13 septembre 2007).

⁴ Aide à l'interprétation de la CSOL CIIS sur les exigences de qualité concernant le personnel d'institutions pour personnes invalides adultes (secteur B CIIS) du 29 octobre 2010.

⁵ Office fédéral de la statistique OFS (2011) : Formation professionnelle supérieure : Statistique des diplômes 2010. Formations professionnelles supérieures non réglementées au niveau fédéral, Neuchâtel, p. 16.

Le schéma 3 récapitule le nombre de diplômés dans le secteur social du degré tertiaire. Il se réfère à la liste CIIS des métiers et spécialisations. Le schéma 3 indique également les diplômés de l'enseignement professionnel supérieur dans le domaine social qui ne figurent pas dans la liste CIIS, et qui sont également réglementés par la loi sur la formation professionnelle.

Schéma 3 Métiers/spécialisations⁶ dans le domaine social du degré tertiaire : diplômés de 2008 à 2010 (Source : OFS)

Métier/spécialisation	2008		2009		2010	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
<i>Métiers sanctionnés par un brevet fédéral (examens professionnels)</i>						
Spécialiste de la migration	--	--	29	10	25	14
Responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales	52	47	45	36	57	42
Accompagnant-e socioprofessionnel-le	--	--	--	--	--	--
<i>diplômes fédéraux (examens professionnels supérieurs)</i>						
Accompagnateur/trice socioprofessionnel-le	--	--	--	--	367	131
Directrice/directeur de constitution sociale	--	--	38	17	--	--
Instructrice-teur de chiens-guides d'aveugles	--	--	--	--	--	--
Spécialiste en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles	--	--	--	--	--	--
<i>Ecoles supérieures</i>						
Pédagogie sociale	213	132	369	232	420	275
Maîtresse/maître socioprofessionnel-le	18	4	64	18	56	13
Educatrice/éducateur de l'enfance	68	67	194	186	234	223
Spécialiste en activation	--	--	34	33	36	34
Soins	--	--	1776	1681	1676	1602
<i>Hautes écoles spécialisées</i>						
Travail social (diplômes, bachelor, master) ⁷	988	?	1419	850	1417	854
Soins (diplômes, bachelor)	?	?	480	440	614	550
Physiothérapie (diplômes, bachelor)	?	?	98	69	253	190
Ergothérapie (diplôme, bachelor)	?	?	72	68	116	111
Psychologie appliquée (diplôme, bachelor, master)	?	?	107	70	127	100
<i>Hautes écoles pédagogiques</i>						
Logopédie (diplôme, bachelor)	89	?	59	?	54	?

⁶ Contrairement à la liste CIIS, certaines spécialisations universitaires ne figurent pas, et on fait la distinction entre les hautes écoles pédagogiques et les hautes écoles spécialisées. En revanche, la psychomotricité et la logopédie y figurent. Les diplômes postgrade et les certificats de formation continue ne sont pas pris en compte.

⁷ Pour les diplômés en travail social délivrés par les hautes écoles spécialisées, sont indiquées les spécialisations suivantes : service social, éducation sociale, animation socioculturelle, travail social. Concernant des filières de bachelor et de master, tous les diplômés sont regroupés sous l'appellation « travail social ». Les hautes écoles spécialisées de St-Gall (FHS) et de Lucerne (HSLU) proposent, dans ce cadre, une filière en éducation sociale. Il en va de même pour les écoles de Genève et du Valais, dans le cadre de la HES-SO. Dans les autres hautes écoles en travail social, la pédagogie sociale est inscrite dans le cadre d'une filière généraliste.

Psychomotricité (diplôme, bachelor)	42	?	43	?	52	?
Pédagogie curative (diplôme, master)	292	?	346	?	459	?
<i>Hautes écoles universitaires</i>						
Travail social et politique sociale (diplôme, bachelor, master)	90	72	71	60	55	43
Pédagogie spécialisée (diplôme, bachelor, master)	183	167	291	273	222	206
Psychologie (diplôme, bachelor, master)	1056	1024	1004	1079	1011	1076

Profils de compétences

L'accompagnement et la prise en charge de personnes souffrant de handicap exige des compétences spécifiques. Actuellement, ce sont surtout les formations d'assistant-e socio-éducatif/ve et celles d'éducateur/éducatrice social-e qui préparent à cette activité. AvenirSocial a publié en 2010 un état des lieux des profils de formation des métiers du domaine social. L'extrait ci-après fait une comparaison entre les plans de formation pour le CFC d'assistant-e socio-éducatif/ve et les titres en pédagogie sociale :⁸

- Pour ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des usagers et des usagères dans le quotidien, la personne en possession d'un CFC d'ASE doit assurer le suivi et l'accompagnement dans le quotidien de manière autonome. L'apprenti-e est évalué-e en fin de formation sur ses capacités à réaliser un repas avec des résident-e-s dans une activité pédagogique, par exemple. On parle, pour la personne diplômée d'une ES, d'intégration sociale ou professionnelle et de projet pédagogique. Par là, la personne diplômée d'une ES se différencie de l'ASE car elle va introduire un sens plus global à l'acte éducatif dans la vie quotidienne. Dans l'exemple cité, pour tout-e intervenant-e social-e, faire à manger avec des usagers et des usagères doit permettre à ces dernier-e-s de gagner en autonomie et de se faire reconnaître pour leur qualité. La personne diplômée d'une ES inscrira cet acte dans le projet de vie des usagers et des usagères. La personne titulaire d'un bachelor doit également être capable de réaliser avec des usagers des actes de la vie quotidienne. Toutefois, ses forces sont dans l'analyse et les méthodes d'intervention. La personne titulaire d'un master connaît les méthodes et modèles en cours et doit pouvoir en développer de nouveaux.*
- Pour ce qui concerne la collaboration et la communication, la personne avec un CFC doit connaître son rôle et l'assumer avec compétence. La personne diplômée d'une ES doit être en mesure de collaborer avec des réseaux divers (autres professionnel-le-s, réseaux des usagers, réseaux institutionnels). On retrouve ces éléments dans le profil HES, lequel doit pouvoir savoir argumenter son point de vue. Il doit savoir le porter dans l'équipe. Les titulaires d'un master doivent avoir la capacité de coopérer avec d'autres organisations.*
- Pour ce qui concerne les tâches administratives et la documentation, la personne avec CFC doit savoir gérer les dossiers, réaliser les tâches courantes relatives à la gestion et à l'administration. Les personnes formées aux niveaux ES et HES doivent savoir documenter leur travail. Elles peuvent être les conceptrices du cadre. Seules les personnes titulaires d'un master doivent être à même de documenter leurs conclusions.*

⁸ AvenirSocial (2010) : Inventaire des divers profils de formation dans le domaine social, Berne, p. 6 ss. L'analyse d'AvenirSocial intègre également les diplômes des hautes écoles spécialisées. Le document comporte, de plus, en annexe (p. 10 ss.), une synthèse des profils de compétences du CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve, des éducateurs sociaux HES, des éducateurs/éducatrices de l'enfance ES, des maîtresses/maîtres socio-professionnel-les, des licences HES travail social ainsi que des masters HES en travail social.

- Pour ce qui concerne les connaissances du contexte, la personne avec un CFC doit avoir une connaissance du cadre institutionnel dans lequel elle s'insère. Ses connaissances sont limitées à un niveau micro alors que les personnes formées aux niveaux ES et HES doivent connaître le contexte plus global dans lequel elles travaillent (méso et macro). Les personnes titulaires d'un master doivent savoir mettre en perspective un contexte donné avec un contexte international. Elles ont une connaissance théorique beaucoup plus poussée dans ce sens.
- Pour ce qui concerne l'évaluation, l'analyse et la capacité de porter des observations, l'objectif pour la personne avec un CFC se limite à évaluer si des objectifs fixés pour une tâche ont été atteints. Elle doit être capable de participer à des processus d'évaluation mais pas de les mettre en œuvre. La personne diplômée d'une ES ne se limite pas à une évaluation de tâches, mais doit pouvoir évaluer, comprendre et analyser des situations de vie (éducateur social). Les titulaires d'une HES sont en mesure d'analyser le champ d'action et les problèmes sociaux.
- Pour ce qui concerne la capacité réflexive, si la personne avec un CFC doit pouvoir évaluer les effets de ses actions, les personnes formées aux niveaux ES et HES doivent être capables de développer des actions réflexives beaucoup plus poussées entre théorie et pratique. L'ancrage dans la profession du travail social est ici plus marqué pour les personnes titulaires d'une HES. Les personnes titulaires d'un master doivent pouvoir participer à l'évolution des théories du travail social.
- Pour ce qui concerne la recherche, la personne formée en ES doit connaître et comprendre les bases scientifiques tout en étant capable de faire des transferts de compétences. Cet objectif est plus marqué chez les titulaires HES qui doivent, ici, avoir des connaissances plus pointues et approfondies sur les conditions de la recherche. Les titulaires d'un master doivent être en mesure de générer des connaissances scientifiques.

Le métier d'accompagnatrice/accompagnateur social-e est proche de celui d'éducatrice/éducateur. Comme le montre le schéma 4, l'accompagnement social peut être compris comme une composante de la pédagogie sociale. Il est conçu en priorité pour le travail social non résidentiel, tandis que les éducateurs sociaux sont formés en vue de travailler dans un environnement résidentiel, semi-stationnaire ou ambulatoire. Le profil de ces deux métiers prévoit un travail avec des individus ou des groupes. Le tableau suivant ne tient pas compte du fait que les deux formations *ne sont pas forcément de même durée*.

Schéma 4 Educateurs sociaux . accompagnateurs sociaux : comparaison des compétences

Educateurs sociaux HES Compétences ⁹	Accompagnateurs sociaux avec brevet fédéral Profil professionnel ¹⁰
Accompagner les personnes en situation de vie difficile	Les accompagnatrices sociales et les accompagnateurs sociaux sont des professionnels assurant sur une longue durée et de manière fiable l'accompagnement d'individus, de familles et de groupes. Ceux-ci sont placés dans des situations où l'accompagnement social constitue un appui et/ou exerce un effet stabilisateur.
Partager et animer le quotidien des bénéficiaires	Les accompagnatrices sociales et les accompagnateurs sociaux aident les client-e-s à maîtriser la vie quotidienne.

⁹ Conformément au plan d'étude cadre pour les formations des écoles supérieures spécialisées « pédagogie sociale » avec le titre protégé « éducateur/éducatrice social-e HES diplômé-e » (...) approuvé par l'OFFT le 10 janvier 2008, p. 7. Domaine d'activité : p. 5 ss.

¹⁰ Règlement concernant l'examen professionnel d'accompagnatrice/accompagnateur social-e. Approuvé par l'OFFT le 5 mai 2010, p. 1 ss.

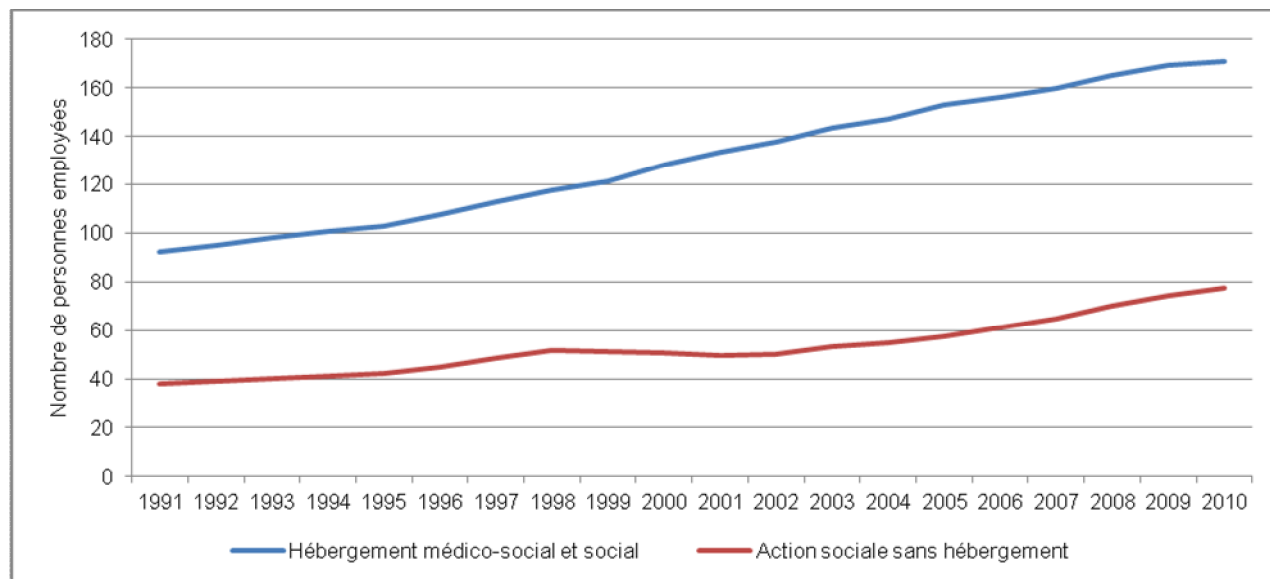
Rendre possible, soutenir et favoriser la participation sociale et l'intégration sociale des bénéficiaires	L'accompagnement social se réfère au vécu des client-e-s. Il leur offre un suivi proche du quotidien, dans leur environnement habituel. L'accompagnement social prend pour point de départ les sujets qui préoccupent les client-e-s dans leur vécu. Cette intervention se conçoit comme une activité de proximité qui se situe essentiellement en dehors des structures résidentielles. Ces professionnels les aident à satisfaire leurs besoins et à défendre leurs intérêts dans les domaines suivants : maîtrise de la vie quotidienne, organisation des loisirs, constitution d'un réseau social. Les accompagnatrices sociales et les accompagnateurs sociaux sont formés à l'établissement et à l'entretien des relations. Leur intervention est transparente. Ils créent un cadre qui permet et favorise les contacts et le dialogue.
Rendre accessibles et efficaces les ressources des bénéficiaires pour la gestion de leur vie	L'autodétermination des client-e-s est au centre de l'intervention. Avec l'accord des client-e-s, l'environnement social est associé à l'accompagnement. Ils cernent la situation des client-e-s et en saisissent la réalité. Ils respectent leurs particularités et leurs besoins. Ils les encouragent à reconnaître et à mettre à profit leurs propres ressources.
Collaborer avec les réseaux de vie des bénéficiaires	Les accompagnatrices sociales et les accompagnateurs sociaux travaillent de manière efficace avec d'autres professionnels
Collaborer au sein de l'institution, avec l'équipe éducative et les autres professionnels	
Connaître le contexte juridique et politique et l'intégrer au mandat socio-éducatif	Les accompagnatrices sociales et les accompagnateurs sociaux se réfèrent à des règles déontologiques et légales, se préoccupent des questions socio-politiques.
Mener une analyse réflexive de sa propre personne, de son identité professionnelle et de l'effet de son action professionnelle	Les accompagnatrices sociales et les accompagnateurs sociaux travaillent en fonction d'un mandat. Ils planifient, documentent et évaluent leur travail. Ils gèrent les situations conflictuelles et les situations éprouvantes de manière professionnelle, et analysent systématiquement leur propre travail.

La comparaison entre les profils de compétences de la formation professionnelle de base des assistants socio-éducatifs et ceux des filières du degré tertiaire en pédagogie sociale ou en travail social, voire avec le brevet fédéral d'accompagnement social, montre qu'il existe beaucoup de points communs entre les divers cursus. Parallèlement, elle fait apparaître des différences, notamment que l'on peut attendre un degré de réflexion plus élevé chez les titulaires d'une formation du degré tertiaire et une meilleure compétence à replacer les faits dans un contexte plus large. Par ailleurs, ils doivent être capables de prendre des responsabilités plus larges par rapports aux titulaires d'une formation au degré secondaire II. La recherche est un domaine réservé aux formations du degré tertiaire, en premier lieu au niveau universitaire.

Marché de l'emploi

Selon les statistiques de l'emploi de l'OFS, environ 170 000 personnes ont travaillé dans un home en 2010. La statistique relative aux institutions socio-médicales fait état, quant à elle, de près de 160 000 personnes. Cette différence tient certainement au fait que les deux statistiques définissent et établissent leurs populations différemment. Quelque 40 000 personnes ont travaillé dans le secteur du handicap. Comme le montre le schéma 5, le nombre d'actifs travaillant dans les homes a augmenté continuellement ces 20 dernières années.

Schéma 5 Nombre de personnes employées dans les branches économiques « Hébergement médico-social et social » et « Action sociale sans hébergement », in 1991-2010 (source OFS)



Selon les statistiques SOMED, les deux tiers de ces personnes ne disposaient pas d'une formation post-obligatoire. D'autres études révèlent une part nettement moins importante des salarié-e-s n'ayant pas de formation post-obligatoire dans le secteur social. Cependant, il apparaît aussi que ce niveau est plus élevé que la moyenne générale sur le marché de l'emploi suisse. Le secteur social est en outre un domaine où le nombre de collaborateurs titulaires de titres du degré tertiaire est proportionnellement élevé, les diplômés du degré secondaire II étant plutôt mal représentés.

S'agissant des besoins en personnel, l'étude B,S,S de 2011 constate qu'il pourrait éventuellement y avoir une pénurie de main-d'œuvre dans l'Espace Mittelland et dans la région lémanique, notamment pour les responsables de homes et de centres pour enfants. Il n'existe pas de données plus précises sur les besoins en main-d'œuvre dans le secteur des homes. Deux services de placement spécialisés dans les métiers sociaux ont révélé qu'il existe actuellement 400 postes non pourvus. Cela dit, ces offres d'emploi englobent toutes les possibilités dans le secteur social : des stages jusqu'à la direction de homes. Il est notamment difficile d'identifier des besoins spécifiques car les indications relatives aux qualifications requises sont souvent trop générales. On ne peut donc pas dire si cela révèle un manque de personnel ou des profils professionnels trop flous.

Une majorité de femmes

Enfin, les femmes choisissent plus volontiers des métiers du secteur social que les hommes. La part des femmes est d'env. 90 % parmi les apprentis assistants socio-éducatifs, de plus de 60 % pour les diplômés d'éducatrices ES et de plus de 70% pour les travailleurs sociaux HES. Par rapport aux hommes, les jeunes femmes sont en minorité pendant la formation professionnelle de base mais en majorité dans les écoles dispensant un enseignement général. Dans les universités, elles représentent globalement la moitié des effectifs. Les femmes ont considérablement rattrapé leur retard dans la formation professionnelle supérieure : elles représentent à présent 44 % des diplômés. Enfin, env. 70 % des effectifs dans le secteur social sont de sexe féminin.

Elisabeth Ryter, Berne, février 2012

Contexte

L'objectif

Pour les cinq associations Agogis, AvenirSocial, CURAVIVA, INSOS et insieme, ce projet vise à déterminer les compétences qui doivent être approfondies et les spécialisations qui sont nécessaires du point de vue de la pratique au niveau de la formation professionnelle supérieure (degré tertiaire B : examen professionnel ou examen professionnel supérieur) dans le domaine de la prise en charge des personnes en situation de handicap. Le projet sert de base à la planification coordonnée et systématique de la structure des offres qui sera mise en place dans le domaine du handicap au niveau de la formation professionnelle supérieure. Ce projet est soutenu par l'OFFT.

L'atelier

L'atelier d'une demi-journée qui s'est tenu le 28 mars 2012 à Berne a constitué une étape importante du projet. L'invitation à l'atelier avait été envoyée au début janvier 2012 à près de 60 institutions et organisations de premier plan dans le domaine du handicap : des associations d'employeurs et d'employés, des organisations s'occupant du handicap, les organisations du monde du travail compétentes au niveau fédéral et cantonal ainsi que des institutions actives dans la prise en charge des personnes handicapées. Une attention particulière a été apportée à une représentation équitable de toutes les régions linguistiques.

L'objectif de cette manifestation était d'identifier, du point de vue de la pratique, quelles compétences en matière d'accompagnement et de prise en charge de personnes handicapées méritaient d'être approfondies, parce qu'elles font défaut ou ne sont pas suffisamment répandues. Pour ce faire, on a demandé aux participants d'indiquer quelles étaient, du point de vue de la pratique, les compétences supplémentaires qui devaient être enseignées ou approfondies pour la prise en charge des personnes en situation de handicap. Concrètement, les participants, répartis dans quatre groupes de travail, ont discuté de ces points sur la base des questions suivantes :

Dans quelles situations du quotidien en matière d'accompagnement vos collaborateurs sont-ils régulièrement confrontés à leurs limites ? Dans quels domaines les bonnes solutions font-elles défaut ?

Dans quelles situations d'accompagnement serait-il souhaitable que les collaborateurs exerçant des fonctions d'accompagnement disposent de compétences supplémentaires, différentes ou spécifiques ?

La formation d'assistante socio-éducative/assistant socio-éducatif (ASE) et d'éducatrice sociale/éducateur social dans le domaine du handicap est effectuée sur une base généraliste. Dans quelles situations d'accompagnement une formation approfondie s'avérerait-elle nécessaire du point de vue de votre institution/organisation ?

Les résultats

Les résultats de l'atelier ont été documentés, classés, préparés et condensés dans un rapport établi par le bureau zurichois Ectaveo. Ce rapport est à la base du présent résumé dont l'objectif est de

¹¹ Alle Institutionen, Organisationen und Verbände, die zum Workshop vom 28. März 2012 eingeladen worden sind, haben das vorliegende Dokument im August 2012 zur Stellungnahme erhalten.

donner des indications sur la direction que devrait prendre la planification future des offres de formation dans le domaine de la formation professionnelle supérieure.

Résultats de l'atelier

Domaines nécessitant des mesures

Dans le *tableau 1* ci-après, la colonne 2 indique les domaines thématiques dans lesquels les participants ont estimé qu'il était nécessaire de prendre des mesures et la colonne 3 contient un bref commentaire sur les domaines cités. Dans le *tableau 1*, les domaines sont classés selon les trois niveaux suivants :

- niveau social (niveau macrostructurel)
- concepts et méthodes de l'action professionnelle (niveau mésostructurel)
- thèmes socioprofessionnels (niveau microstructurel)

Comme on peut le constater à la lecture du tableau ci-dessous, les quatre groupes de discussion ont abordé des thèmes qui couvrent un large éventail de compétences.

Tableau 1 : Domaines thématiques et compétences

Niveau	Domaines thématiques nécessitant des mesures	Commentaire
Niveau macrostructurel : niveau social	Ethique	Comportement éthique à la base de l'accompagnement des personnes handicapées
	Conception de l'être humain	Réflexion sur des questions d'ordre anthropologique
	Intégration	Encouragement des personnes handicapées à participer à tous les actes de la vie quotidienne
	Autres cultures	Connaissances des autres cultures et relations avec des personnes d'autres cultures
	Politique sociale	Connaissances dans le domaine de la politique sociale et des assurances sociales
	Connaissances d'économie d'entreprise	Compréhension des conditions cadre et des aspects financiers importants pour la prise en charge institutionnelle des personnes handicapées
Niveau mésostructurel : concepts et méthodes de l'action professionnelle	Identité professionnelle	Compréhension du rôle et réflexion sur ce rôle, analyse, attitude appropriée de proximité et de distance
	Empowerment (autonomie des personnes)	Encouragement des personnes handicapées à s'assumer en fonction de leurs ressources

	Communication	Communication avec des personnes dont la capacité à communiquer est fortement restreinte
	Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles	Compréhension approfondie des causes possibles d'agression et de violence et connaissance de méthodes spécifiques pour les gérer
	Collaboration	Collaboration interdisciplinaire ; participation à des réseaux professionnels
	Travail avec les proches et l'environnement	Organisation professionnelle de la relation avec les proches et l'environnement des personnes prises en charge
	Diagnostic	Application d'instruments de diagnostic spécifiques (p. ex. CIF, classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, santé fonctionnelle)
	Transfert de savoir	Application des concepts théoriques dans la pratique de la prise en charge
Niveau microstructurel : thèmes socioprofessionnels	Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles ¹²	Gestion des situations extrêmes et limites éprouvantes
	Vie en institution	Encouragement et soutien à l'organisation si possible autonome de la vie quotidienne en institution
	Sexualité et couple	Analyse des besoins sexuels des personnes prises en charge et réflexion sur ses propres valeurs par rapport à la sexualité
	Age et handicap	Sensibilisation aux besoins des personnes âgées en situation de handicap, réflexion sur la fragilité, la fin de vie, l'agonie, la mort

Groupes cibles

Les déclarations des participants à l'atelier se réfèrent, sans intention de le préciser, à différents types de handicap. Les thèmes énoncés prennent cependant une grande importance, spécialement dans la prise en charge de personnes souffrant de troubles cognitifs ou psychiques. Le personnel accompagnant est fortement sollicité par les personnes souffrant :

- de troubles cognitifs et psychiques

¹² Le domaine thématique de l'intervention en cas de crise / de la gestion des situations conflictuelles est présent aussi bien au niveau mésostructurel que microstructurel.

- de troubles cognitifs et physiques
- de déficits (ou déclin) d'ordre cognitif et psychosocial (provoqués par des lésions cervicales, la démence, etc.)

Besoin de formation

Afin d'établir, pour les domaines thématiques cités, s'il est plus indiqué *d'approfondir* les compétences existantes ou *d'organiser une formation complémentaire*, Ectaveo a comparé les domaines thématiques traités pendant l'atelier avec le plan de formation d'assistante socio-éducative/d'assistant socio-éducatif (ASE) et le plan d'études cadre « éducation sociale » ES, les deux formations les plus importantes du degré secondaire II et du degré tertiaire B dans le domaine de l'accompagnement des personnes handicapées.

Cette comparaison ne peut donner que de premières indications, compte tenu du fait que le plan de formation et le plan d'études cadre d'une part présentent un degré de détail très différent et d'autre part, ne fournissent aucune indication sur la façon dont les écoles mettent en œuvre ces plans dans la pratique. En d'autres termes : dans le tableau ci-dessous, si l'on constate notamment que le plan d'études cadre « éducation sociale » ES ne mentionne pas les « autres cultures », ceci signifie que ce sujet n'est pas traité explicitement dans le plan d'études cadre, mais qu'il peut néanmoins très bien faire partie de la formation.

Le *tableau 2* ci-après montre, dans la colonne 2, si et comment les domaines thématiques mentionnés dans la colonne 1 sont traités dans le plan de formation et dans le plan d'études cadre. Concernant le plan de formation, on a pris en compte aussi bien les objectifs particuliers que les objectifs évaluateurs.

Tableau 2 : Comparaison des domaines thématiques nécessitant des mesures avec le plan de formation ASE et le plan d'études cadre « éducation sociale » ES

Domaines thématiques nécessitant des mesures	Plan de formation ASE
	Plan d'études cadre « éducatrice sociale diplômée ES » « éducateur social diplômé ES »
Ethique	Le rôle professionnel et le comportement éthique sont une priorité
	L'éthique comme base de l'action socio-éducative est un sujet important
Conception de l'être humain	Limitation à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et réflexion sur le choix professionnel
	Pas de déclaration explicite au sujet de la réflexion sur les propres valeurs et les postulats concernant le handicap
Intégration	Concentration sur l'organisation de la vie quotidienne
	Le thème de « l'intégration sociale » est un élément important de la formation
Autres cultures	Des connaissances sur les relations avec des personnes venant d'autres cultures sont transmises
	Les autres cultures est un sujet qui n'est pas abordé
Politique sociale	Connaissances concernant l'AI et connaissances sociopolitiques sur la base de l'enseignement dispensé dans le

	cadre de l'enseignement de la culture générale
	Les conditions cadre sociales et de politique sociale sont un thème central
Connaissances d'économie d'entreprise	Des connaissances du cadre institutionnel, de la mission et de l'environnement sociopolitique de l'institution font partie de la formation ASE
	Les questions concernant la répartition des ressources et des moyens financiers publics ainsi que la gestion des moyens publics et privés font partie de la formation
Identité professionnelle	La formation pour la compréhension du rôle professionnel est donnée Dans la formation ASE, la manière d'établir une relation est un thème fondamental
	La réflexion sur l'action professionnelle, pour mettre en évidence les propres valeurs et comprendre les actions, est le contenu principal de la formation Dans le PEC « éducation sociale » ES, l'établissement d'une relation est un thème fondamental
<i>Empowerment</i>	Le concept de <i>Empowerment</i> et l'encouragement de l'autonomie font partie de la formation
	L'accessibilité des ressources pour les personnes prises en charge est un aspect central de la formation
Communication	Peu de techniques spécifiques de communication La « communication assistée » est abordée
	L'accent est mis sur la capacité générale à communiquer et à résoudre les situations conflictuelles
Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles	L'intervention en cas de crise n'est pas un sujet en soi, le comportement dans des situations critiques est un thème transversal Une initiation à l'application de méthodes spécifiques pour gérer la violence est prévue
	L'intervention en cas de crise et la gestion de la violence ne sont pas des thèmes explicites du PEC « éducation sociale » ES
Collaboration	La collaboration interdisciplinaire ne fait pas partie, à l'exception de l'échange d'informations, des tâches des ASE
	Un thème central de la formation
Travail avec les proches et l'environnement	La conduite correcte d'un entretien avec les proches fait partie de la formation ASE
	L'organisation méthodique des différentes interfaces du système est un thème important du PEC « éducation sociale » ES

Diagnostic	Pas de compétences explicites
	Le diagnostic pour les différents problèmes sociaux est une compétence importante
Transfert de savoir	Le propre transfert de savoir est organisé par la formation duale
	Le propre transfert de savoir est organisé par la pratique et le travail sur un cas
Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles	L'intervention en cas de crise n'est pas un sujet en soi, le comportement dans des situations critiques est un thème transversal Une initiation à l'application de méthodes spécifiques pour gérer la violence a lieu
	L'intervention en cas de crise et la gestion de la violence ne sont pas des thèmes explicites du PEC « éducation sociale » ES
Travail avec les proches et l'environnement	La conduite correcte d'un entretien avec les proches fait partie de la formation ASE
	L'organisation méthodique des différentes interfaces du système est un thème important du PEC « éducation sociale » ES
Vie en institution	La vie en institution est un sujet abordé
	Les questions touchant à la vie en institution sont intégrées dans le cadre de l'organisation de la vie quotidienne
Sexualité et couple	Une initiation à la thématique est donnée
	Pas de compétences explicites
Age et handicap	L'âge et le handicap ne sont pas traités
	Pas un sujet explicite

Evaluations

L'atelier s'est achevé par une discussion en plénum. On a demandé aux participants d'évaluer spontanément le besoin de formation dans les domaines thématiques traités pendant l'atelier. Ces évaluations doivent par conséquent être comprises avant tout comme de premières tendances. Le *tableau 3* ci-après n'indique que les domaines thématiques qui ont reçu au moins quatre points. Selon les participants, les domaines thématiques nécessitant en priorité des mesures concernant la qualification (complémentaire) du personnel sont les suivants :

Tableau 3 : Evaluation du besoin de prendre des mesures

Niveau	Domaines thématiques nécessitant des mesures	Evaluation
Niveau macrostructurel niveau social	Autres cultures	6 points
Niveau macrostructurel niveau social	Politique sociale	4 points

Niveau mésostructurel concepts et méthodes de l'action professionnelle	Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles	11 points
Niveau mésostructurel concepts et méthodes de l'action professionnelle	Identité professionnelle (proximité-distance)	5 points (4 points)
Niveau mésostructurel concepts et méthodes de l'action professionnelle	Collaboration interdisciplinaire	5 points
Niveau mésostructurel concepts et méthodes de l'action professionnelle	Communication avec des personnes dont la capacité à communiquer est fortement restreinte	4 points
Niveau microstructurel thèmes socioprofessionnels	Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles	11 points
Niveau microstructurel thèmes socioprofessionnels	Sexualité et couple	4 points

Quelles conclusions peut-on tirer des résultats de l'atelier ?

Le groupe de pilotage¹³ du projet *formation professionnelle supérieure dans le domaine du handicap* tire des résultats de l'atelier les conclusions suivantes :

- Du point de vue des institutions et organisations représentées à l'atelier, il existe clairement un **besoin** d'enseigner des compétences dans le domaine de l'accompagnement des personnes handicapées.
- L'éventail des domaines thématiques abordés dans ce contexte est très **vaste**.
- Une première comparaison avec les règlements de formation pertinents montre que ces domaines thématiques sont déjà présents, pour la plupart, dans les formations d'assistante socio-éducative/d'assistant socio-éducatif (ASE) ou d'éducatrice sociale ES/éducateur social ES. Un **approfondissement** de la matière des formations de base ASE et éventuellement des formations du domaine de l'éducation sociale ES semble aussi indiqué dans différents domaines.
- Certains domaines thématiques évoqués revêtent une fonction **complémentaire**, du moins selon le plan de formation ASE et le plan d'études cadre « éducation sociale » ES.
- Le domaine qui nécessite le plus de mesures est celui de la prise en charge des personnes souffrant de troubles **cognitifs** ou **psychiques**, en particulier des personnes souffrant d'un double handicap ou de déficits d'ordre psychosocial. Il faut relever à ce sujet que plus de la

¹³ Le groupe de pilotage est composé des personnes suivantes : Olivier Grand (secrétaire général d'AvenirSocial), Otto Egli (directeur d'Agogis), Heidi Lauper (codirectrice d'insieme), Brigitte Sattler (responsable de la formation d'INSOS), Monika Weder (directrice du secteur d'activité Formation de CURAVIVA Suisse).

moitié des résidents d'institutions pour personnes handicapées souffrent de troubles cognitifs.

- Des domaines prioritaires se dégagent des résultats de l'atelier, sans que l'on puisse toutefois en déduire un **profil professionnel** clair. Ce travail fera l'objet d'une prochaine étape. Il portera aussi bien sur les contenus des formations que sur la forme des formations, c'est-à-dire sur la nécessité ou non de proposer des formations continues à des fins professionnelles, des certificats de branche ou des examens fédéraux. En ce qui concerne les diplômes fédéraux, entre autres l'examen professionnel, il faudrait en outre clarifier leur positionnement dans les entreprises.
- Les prochaines discussions devront aussi porter sur les **offres existantes** ainsi que sur les **interfaces** avec les filières de formation prévues. Pour ces dernières, il s'agit notamment des projets *soins de longue durée* et *soins et accompagnement des personnes souffrant de handicaps psychiques*.

Quelle pourrait être la suite à donner ?

Dans le *tableau 4*, les domaines thématiques cités par les participants à l'atelier sont classés par domaine de formation.

Tableau 4 : *Thèmes de formation*

Domaines de formation	Domaines thématiques
Savoir professionnel spécifique sur les troubles cognitifs	<ul style="list-style-type: none"> • troubles cognitifs • troubles psychiques • troubles cognitifs et psychiques • troubles cognitifs et physiques • troubles cognitifs et psychosociaux
Concepts et méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Empowerment • Communication avec des personnes dont la capacité à communiquer est fortement restreinte • Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles • Transfert de savoir • Collaboration interdisciplinaire • Travail avec les proches et l'environnement
Thèmes socioprofessionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles • Vie en institution • Sexualité et couple • Age et handicap
Thèmes transversaux, (interdisciplinaires)	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration • Autres cultures • Questions liées à la condition masculine ou féminine • Politique sociale • Connaissances d'économie d'entreprise

Thèmes de base	<ul style="list-style-type: none"> • Ethique • Conception de l'être humain • Identité professionnelle
----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Questions sur le résumé

L'atelier a clairement montré l'importance d'intégrer une vaste palette de thèmes dans la planification de la formation professionnelle supérieure dans le domaine du handicap.

Nous vous remercions de bien vouloir souligner dans la liste ci-après¹⁴ les domaines thématiques qui, selon vous, doivent être intégrés en priorité dans la formation :

- Troubles cognitifs
- Troubles psychiques
- Troubles cognitifs et psychiques
- Troubles cognitifs et physiques
- Troubles cognitifs et psychosociaux
- *Empowerment*
- Communication avec des personnes dont la capacité à communiquer est fortement restreinte
- Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles
- Transfert de savoir
- Collaboration interdisciplinaire
- Travail avec les proches et l'environnement
- Vie en institution
- Sexualité et couple
- Age et handicap
- Intégration
- Autres cultures
- Questions liées à la condition masculine ou féminine
- Politique sociale
- Ethique
- Conception de l'être humain
- Identité professionnelle

Commentaire :

¹⁴ Elle reprend les domaines thématiques de la colonne 2 du tableau 4.

Nous vous remercions de bien vouloir souligner dans la liste ci-après, les domaines thématiques pour lesquels, selon vous, aucun besoin de formation n'est nécessaire :

- Troubles cognitifs
- Troubles psychiques
- Troubles cognitifs et psychiques
- Troubles cognitifs et physiques
- Troubles cognitifs et psychosociaux
- Empowerment
- Communication avec des personnes dont la capacité à communiquer est fortement restreinte
- Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles
- Transfert de savoir
- Collaboration interdisciplinaire
- Travail avec les proches et l'environnement
- Vie en institution
- Sexualité et couple
- Age et handicap
- Intégration
- Autres cultures
- Questions liées à la condition masculine ou féminine
- Politique sociale
- Ethique
- Conception de l'être humain
- Identité professionnelle

Commentaire :

Nous vous remercions d'indiquer ci-dessous vos remarques sur l'atelier ou sur le présent résumé des résultats :

Commentaire :

Merci de votre collaboration



Réponses reçues

Toutes les personnes invitées à l'atelier ont reçu, le 30 juillet 2012, le résumé des résultats de l'atelier accompagné des trois questions suivantes :

1. Nous vous remercions de bien vouloir souligner dans la liste ci-après, les domaines thématiques qui, selon vous, doivent être intégrés en priorité dans la formation.
2. Nous vous remercions de bien vouloir souligner dans la liste ci-après, les domaines thématiques pour lesquels, selon vous, aucun besoin de formation n'est nécessaire.
3. Nous vous remercions d'indiquer ci-dessous vos remarques sur l'atelier ou sur le présent résumé des résultats.

Le résumé a été envoyé à près de septante personnes. En tout, 21 personnes ont répondu aux trois questions. Le tableau présenté à la page suivante donne un aperçu quantitatif des réponses apportées aux deux premières questions. Si l'on considère l'ensemble des réponses reçues, on constate qu'elles se concentrent en priorité sur la première question posée. Certaines personnes ont justifié ce choix en indiquant que le besoin de formation était présent partout. En ce qui concerne la deuxième question, des domaines thématiques ont été biffés dans les réponses pour indiquer que ces domaines sont déjà largement traités dans les formations existantes.

Tableau synoptique des réponses aux questions 1 et 2

Domaines thématiques	Nombre de personnes estimant qu'il est prioritaire d'organiser une formation dans ce domaine thématique	Nombre de personnes estimant qu'il n'y a aucun besoin de formation dans ce domaine thématique
Intervention en cas de crise / gestion des situations conflictuelles	14	3
Troubles cognitifs et psychiques	14	0
Sexualité et couple	11	2
<i>Empowerment</i>	10	2
Identité professionnelle	9	1
Age et handicap	9	1
Troubles cognitifs et psychosociaux	9	0
Communication avec des personnes dont la capacité à communiquer est fortement restreinte	8	0
Travail avec les proches et l'environnement	7	2
Troubles psychiques	7	1
Collaboration interdisciplinaire	7	4
Autres cultures	6	1
Conception de l'être humain	5	1
Ethique	4	2
Troubles cognitifs	4	2
Troubles cognitifs et physiques	3	1
Politique sociale	3	4
Vie en institution	3	3
Intégration	3	3
Transfert de savoir	2	4
Questions liées à la condition masculine ou féminine	0	4
Nombre de soulignements	138	41